

Païenne, parodique ou liturgique ? La fête des fous dans le discours historiographique (XVIIe-XXe siècle) / *Pagan, Parodic or Liturgic? The Feast of Fools in Historiographic Discourse (XVIIth-XXth century)*

Yann Dahhaoui

Citer ce document / Cite this document :

Dahhaoui Yann. Païenne, parodique ou liturgique ? La fête des fous dans le discours historiographique (XVIIe-XXe siècle) / *Pagan, Parodic or Liturgic? The Feast of Fools in Historiographic Discourse (XVIIth-XXth century)*. In: ASDIWAL. Revue genevoise d'anthropologie et d'histoire des religions, n°9, 2014. pp. 147-152;

doi : <https://doi.org/10.3406/asdi.2014.1029>;

https://www.persee.fr/doc/asdi_1662-4653_2014_num_9_1_1029;

Fichier pdf généré le 22/02/2024

PAÏENNE, PARODIQUE OU LITURGIQUE ?
LA FÊTE DES FOUS DANS LE DISCOURS HISTORIOGRAPHIQUE
(XVII^E-XX^E SIÈCLE)

YANN DAHHAOUI

Université de Lausanne

«Fête des fous»: le nom est aujourd’hui encore suffisamment familier pour servir d’étendard à plusieurs fêtes nouvellement fondées et son contenu suffisamment indéterminé pour que l’invocation de la tradition médiévale se fasse toujours au nom des mêmes notions polysémiques de folie, d’inversion et de transgression. Cette confuse familiarité avec la fête des fous s’explique par le succès des nombreuses adaptations de *Notre-Dame de Paris* de Victor Hugo qui utilise la fête comme cadre de l’entrée en scène de Quasimodo, mais surtout, en amont, par les efforts déployés pendant près de quatre siècles par l’historiographie pour rendre raison d’une coutume qui paraît résister à toutes les classifications. Le projet «Païenne, parodique ou liturgique? La fête des fous dans le discours historiographique (xvii^e-xx^e siècle)»¹, débuté à l’occasion d’un séjour scientifique au Historisches Seminar de l’Université de Münster et rendu possible par le Fonds national suisse de la recherche scientifique, se propose d’étudier l’élaboration, la diffusion et l’adaptation des savoirs sur cette fête, ainsi que leur mobilisation dans plusieurs grands récits historiographiques. Les bornes chronologiques retenues sont, d’une part, le regain d’intérêt de l’érudition catholique pour cette coutume médiévale dans les premières années du xvii^e siècle et, d’autre part, la publication, en 2011, de *Sacred Folly. A New History of the Feast of Fools* de Max Harris. Le projet est conçu comme une contribution à la réflexion méthodologique sur l’histoire des fêtes et, plus largement, sur la place des savoirs élaborés par l’érudition moderne dans les savoirs des sciences humaines et sociales contemporaines. Sont présentés ici de manière succincte les principaux résultats de cette recherche, qui seront développés dans un ouvrage de synthèse.

1 Projet post-doctoral FNS (Early Postdoc.Mobility).

La fête des fous, reflet de ses historiens ?

Contrairement à l'histoire du carnaval, débattue entre plusieurs « écoles », celle de la fête des fous s'est écrite de façon relativement désordonnée, sans que se dégagent des traditions historiographiques. Les ouvrages même qui ont jalonné la production érudite sur le sujet, comme les *Mémoires pour servir à l'histoire de la fête des foux* (1741) de Jean Bénigne Lucotte Du Tilliot, *The Mediæval Stage* (1903) d'Edmund K. Chambers ou *Fêtes des fous et carnivals* (1983) de Jacques Heers, ont moins alimenté le débat historiographique que servi de recueils de sources. L'absence d'étude de référence a entraîné le développement d'une multitude de modèles explicatifs, fondés sur un corpus ou une bibliographie souvent restreints et sur l'isolement arbitraire de traits considérés comme caractéristiques de la fête (élection d'un roi, déguisement en animal, manipulation d'excréments).

Nombre de ces modèles ont fait de la fête des fous une caisse de résonance des inquiétudes et des aspirations de leur époque ou de leur auteur. Au XVII^e siècle, les pourfendeurs des superstitions populaires ont vu en elle une superstition païenne. Au lendemain de la Révolution française, la fête a été comprise comme une mise en scène du renversement des puissants et de l'exaltation de l'humilité et de la simplicité du peuple ou encore comme une parodie de la hiérarchie ecclésiastique par le peuple. Après Mai 68, les historiens en ont fait une fête de transgression. Plus récemment, enfin, un pasteur presbytérien a proposé d'y voir une fête liturgique digne et ordonnée, dans l'esprit de la liturgie presbytérienne. Entre ces différents modèles, jamais confrontés ni réfutés, mais périodiquement réactivés et combinés, le choix ne s'est jamais fait que sur la base de la conviction.

Entre tous ces modèles, les principales différences résident dans le rôle attribué à chacun des trois acteurs en présence : le peuple, le clergé et l'Église (comprise tantôt comme la papauté et les conciles, tantôt comme l'ensemble des prélats). Ainsi, la fête des fous a-t-elle été présentée comme une fête païenne ou chrétienne, cléricale ou populaire (le peuple incluant parfois le clergé), encouragée, tolérée, condamnée ou combattue par les Églises locales ou par l'« Église en corps ». La configuration et le rapport de force retenus comme pertinents ont ensuite servi de grille de tri et d'analyse. Ils ont déterminé la représentativité respective des sources, le récit des origines et des causes de la disparition de la fête. Ils n'ont pas toujours évité les distorsions des documents (par le biais de la traduction ou du gommage de certains passages).

Du discours moral au discours historiographique

Hommes d'Église et magistrats français, les premiers auteurs qui, au xvii^e siècle, convoquent la fête des fous dans leurs sermons, discours et traités le font pour étayer l'orthopraxie à laquelle ils encouragent leur audience et leurs lecteurs. L'histoire de la coutume médiévale ne vaut qu'en tant que *magistra vitae*. Elle doit inciter le bon chrétien à renoncer aux mascarades de Noël ou au *roi-boit* de l'Épiphanie et guider l'ecclésiastique vertueux dans le choix de ses divertissements. L'Église faisant autorité dans l'un et l'autre domaine, l'essentiel des efforts des auteurs porte sur la reconstitution de la position de celle-ci à l'égard de la fête des fous. Comme le concile de Bâle passe alors pour avoir condamné la fête en tant qu'abus (*Turpem etiam abusum*), ils commencent par dépouiller les collections de décrets conciliaires et synodaux, ainsi que les écrits des Pères et des théologiens pour recenser les condamnations dont elle a fait l'objet. Ils découvrent qu'outre le concile de Bâle, Jean Gerson et la Faculté de théologie de l'Université de Paris (assimilée à la Sorbonne) – soit les principales autorités du gallicanisme – se sont tous opposés à cette fête présentée comme une survivance du paganisme et l'occasion de désordres abominables. Une lettre adressée par les théologiens parisiens au clergé français (1445), publiée à plusieurs reprises depuis 1611, alimente en particulier l'horreur et le dégoût de l'érudition catholique à l'égard de la coutume. Elle décrit des prêtres et des clercs qui, à l'occasion de la fête, jouent aux dés et mangent sur l'autel, encensent avec le cuir de vieilles savates, courent et sautent dans l'église, gesticulent et profèrent des paroles obscènes du haut de chars couverts d'immondices.

Certains érudits, loin de se contenter d'inventer la tradition de la lutte de l'Église contre la fête des fous, font également de cette coutume le relais entre différentes fêtes antiques (Saturnales, calendes de janvier) et les « superstitions » populaires de leur temps afin de rendre crédible la thèse d'une survivance du paganisme en plein xvii^e siècle. Documentée de la fin du xi^e siècle à la fin du xvi^e siècle, elle comble utilement l'intervalle qui sépare leur époque des débuts du christianisme. Les antiquaires « découvrent » sa trace parfois jusque dans les conciles du Haut Moyen Âge et chez les Pères de l'Église (chez saint Augustin, notamment). L'invention de la fête des fous comme vecteur du paganisme vient ainsi compléter celle de l'opposition de l'Église à sa célébration pour former un modèle cohérent.

Cette construction passe sans modification substantielle du discours moral dans le discours historiographique. En 1678 déjà, Charles Du Cange retrace, dans son *Glossarium ad scriptores mediae et infimae latinitatis*, à partir de la plupart des sources disponibles à la fin du xvii^e siècle, l'histoire de la fête des fous de son origine byzantine jusqu'à son éradication par la Faculté de théologie parisienne au milieu du xv^e siècle. Cette histoire, comme celle écrite par les érudits avant lui, est avant tout celle de la condamnation de la fête par les autorités ecclésiastiques. Cependant, Du Cange relève

un détail jusqu'alors ignoré qui déstabilise durablement le modèle élaboré par ses prédécesseurs : les principaux acteurs de la fête des fous – les théologiens parisiens s'en plaignent amèrement – sont des prêtres et des clercs, soit des membres de l'institution même supposée avoir combattu l'abominable coutume. Ce détail, confirmé par chaque nouvelle découverte d'attestations de la fête, a contribué jusqu'à aujourd'hui à passionner le débat historiographique sur cette coutume, contraignant hommes d'Église et érudits catholiques à justifier la longue histoire de sa célébration et alimentant les divers courants de la polémique anticatholique. En témoignent les trésors d'ingéniosité déployés pour expliquer comment un manuscrit considéré dès la fin du xvii^e siècle comme l'office de la fête des fous de Sens a pu être composé par Pierre de Corbeil, l'archevêque de la cathédrale. Jusqu'à ce que les sources locales aient montré que les clercs de Sens eux-mêmes avaient pris cet office de la Circoncision pour les prescriptions pour la célébration de la fête de fous, le soupçon d'un double discours de l'Église, condamnant la coutume en concile, mais l'encourageant localement, fait couler beaucoup d'encre.

Éditer, extraire, recopier

L'étude de l'historiographie de la fête des fous montre l'importance des pratiques de l'érudition dans l'élaboration et la diffusion des savoirs sur cette coutume. La recherche et l'édition de sources s'y rapportant, tout d'abord, renseignent sur les orientations de l'interprétation. Ainsi l'exploitation systématique des collections de décrets conciliaires, facilitée par les tables et répertoires thématiques, répond-elle à la volonté de retracer l'histoire de la condamnation de la fête par l'Église. À partir du milieu du xviii^e siècle, tandis qu'il est devenu évident que la fête médiévale a été célébrée pendant de longues années dans plusieurs Églises locales, les « preuves » éditées à la fin des histoires de ces Églises témoignent d'un souci de comprendre les modalités de sa célébration à l'échelon local. Les décisions d'abolir la fête continuent d'être saluées avec soulagement. Le paratexte des éditions (titres, registes, notes) « aide » parfois la source à dire ce que le modèle retenu voudrait lui faire dire.

Une source en particulier, éditée très tôt dans l'histoire de l'interprétation de la fête des fous, façonne durablement l'imaginaire de l'érudition et crée un horizon d'attente. Il s'agit de la lettre – déjà mentionnée – de la Faculté de théologie de Paris, publiée pour la première fois en 1611. Le corpus des sources connues jusqu'alors ne fournit que peu d'indications sur le déroulement de la fête, soit que celles-ci s'adressent à un public averti, soit qu'elles se refusent à contribuer, en livrant trop de détails, à la propagation d'une coutume réprouvée. La lettre de 1445, qui peint un tableau sombre de la fête dans le but de convaincre ses destinataires de l'abolir, donne davantage de corps à la coutume. Y sont décrits des comportements indécents et des actions sacrilèges, dont rien ne permet d'établir s'ils sont coutumiers. Deux pratiques de l'érudition contribuent à faire de ce tableau la description

du déroulement annuel de la fête des fous. Les quelques lignes de la lettre des théologiens, extraites de leur contexte, sont en effet traduites à plusieurs reprises et recopiées dans un grand nombre de publications variées (monographies, journaux d'érudition, dictionnaires et encyclopédies), au point que leur provenance devient rapidement impossible à retracer. Citées en tête des développements consacrés à la fête, elles acquièrent, à la fin du XVII^e siècle déjà, le statut de description d'une fête des fous ordinaire. Désormais, les antiquaires s'attendent à retrouver, dans les nouvelles sources relatives à la fête qu'ils exhument, des « folies » comparables. Ils les trouvent même là où elles font défaut, comme en témoignent les analyses de l'« office de la fête des fous » de Sens.

De la France à l'Europe

L'étude des premières publications allemandes, anglaises et espagnoles qui traitent de la fête des fous montre que, jusqu'à la fin du XVII^e siècle au moins, les savoirs sur la fête des fous sont surtout élaborés par l'érudition française. Hors de France, les répertoires bibliographiques et les dictionnaires orientent les antiquaires désireux de s'informer vers les journaux français d'érudition (*Journal des sçavans* et *Mercure de France*), mais surtout vers le *Glossarium* de Du Cange et, au XVIII^e siècle, vers les *Mémoires* de Du Tilliot et l'article « Fête des fous » de l'*Encyclopédie* (constitué de larges extraits de l'ouvrage de Du Tilliot). Des extraits de ces trois publications, principaux médiums de la diffusion des savoirs sur la fête hors de France, sont recopiés et traduits dans toute la République des Lettres. Le *Glossarium* et les *Mémoires* y servent également de recueils de sources relatives à cette coutume jusqu'alors inconnue.

Les antiquaires européens se contentent rarement de reprendre servilement des passages de ces deux ouvrages. Souvent, ils commentent les informations qu'ils leur fournissent, les font précéder d'avertissements au lecteur et s'efforcent d'attribuer à cette nouvelle fête la place qu'ils estiment lui revenir dans le classement des coutumes déjà connues. Dans ce processus, les érudits anglais, déjà familiers de la fête – célébrée dans plusieurs églises anglaises au Moyen Âge –, ont un avantage. En Allemagne et en Espagne, en revanche, la découverte de la fête des fous française conduit plusieurs érudits à supposer qu'il s'agit de la coutume qu'ils appelaient jusqu'alors « *Kinderbischof* », « *bisbetó* » ou « *obispillo* », c'est-à-dire de l'évêque des Innocents ou évêque des *pueri*, célébré aussi en France. « Fête des fous » en vient alors à désigner indistinctement la fête des fous française et l'épiscopat des Innocents.

Hors de France – mais en France aussi, dans une certaine mesure –, l'accès aux sources, à leurs éditions et, plus généralement, à une production historiographique éparpillée est si difficile que les érudits doivent le plus souvent se contenter, pour se faire une idée de la fête, des quelques ouvrages qu'ils ont sous la main. La disparition temporaire ou définitive de certaines sources – comme la série

des délibérations du chapitre cathédral de Sens ou l'« office des fous » de la cathédrale de Beauvais – complique parfois encore leur travail. Avant le xx^e siècle, rares sont les érudits qui sont en mesure de vérifier dans les sources les informations que leur livre la littérature secondaire. C'est le cas du jésuite Guido Maria Dreves, éditeur des *Analeſta hymnica medii aevi*, qui profite d'un voyage à Paris pour consulter à la Bibliothèque nationale des copies d'érudit de sources sénonaises, ou de Francis Douce, auquel sa fonction de *keeper* des manuscrits du British Museum, son appartenance à la Society of Antiquaries de Londres et son vaste réseau de correspondants permettent d'accéder à une information de première main. Tous les autres ne peuvent que s'en remettre à leurs lectures.

Dès la fin du xix^e siècle, différentes disciplines en formation héritent des savoirs sur la fête des fous élaborés par les antiquaires des siècles précédents, sans plus pouvoir désormais identifier les enjeux qui ont présidé à leur élaboration. Outre les historiens (de la littérature, du théâtre, de l'art et des rituels), musicologues, anthropologues et folkloristes reprennent les sources et la littérature secondaire ancienne pour faire jouer à la fête de nouveaux rôles dans de nouveaux grands récits. Certains la placent aux origines de la comédie ou de l'*organum*; d'autres lui attribuent la transmission de l'esprit parodique ou de l'instinct mimétique de l'Antiquité au Moyen Âge; d'autres encore en font un avatar tardif de rituels indo-européens. Quelques uns, comme Arnold van Gennep, réalisent à quel point la production historiographique sur le sujet est intriquée et appellent de leurs vœux de nouvelles études de la coutume. Rares cependant sont ceux qui, comme Edmund K. Chambers, estiment le sujet suffisamment digne d'intérêt pour tenter de remonter le fil de l'historiographie jusqu'aux sources et contribuer ainsi à démêler l'écheveau.